Exemples d'enquêtes et d'études menées par la Cire Sud

Investigations d'épidémies

- Épidémie de rougeole en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Cas groupés de folliculites à *Pseudomonas aeruginosa* dans un hôtel de Corse du Sud
- Malaises au bloc opératoire central d'un hôpital de Marseille

Systèmes de surveillance épidémiologique

- Surveillance des infections à virus West-Nile sur l'arc méditerranéen
- Dispositif de veille sanitaire lors des Jeux Olympiques d'hiver de Turin
- Développement d'un système de surveillance non spécifique dans l'interrégion Sud

Évaluations de risques pour la santé liés à l'environnement

- Contamination de réseaux de distribution d'eau par des produits chimiques
- Exposition au radon en Corse et risques associés
- Présence de plomb et d'arsenic sur le littoral sud de Marseille : une étude de santé

Études et expertise

- Incidence des cancers thyroïdiens en Corse
- Conséquences sanitaires d'une pollution industrielle au cadmium à Marseille
- Agrégats spatio-temporels de cancers non liés à une origine infectieuse

Participation à des programmes nationaux

- Impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine
- Système d'alerte canicule et santé
- Valorisation des données régionales des intoxications au monoxyde de carbone

Cire Sud

Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
Provence-Alpes-Côte d'Azur
23-25 rue Borde
13285 Marseille Cedex 8
Tél. : 04 91 29 93 87
Fax : 04 91 29 94 20
Courriel : dr13-cire-sud@sante.gouv.fr
Site Internet : http://www.paca.sante.gouv.fr

Institut de veille sanitaire

12, rue du Val d'Osne
94415 Saint-Maurice Cedex
Tél. : 01 41 79 67 00 (standard)
Fax : 01 41 79 67 67
Site Internet : http://www.invs.sante.fr

Labrador 01 53 06 30 80

Cellule interrégionale d'épidémiologie **Sud**

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Santé et des Solidarités

Drass Provence-Alpes-Côte d'Azur

INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE

Cire Sud

localisée à Marseille

L'Institut de veille sanitaire et les Cellules interrégionales d'épidémiologie

L'Institut de veille sanitaire (InVS) est un établissement public de l'État, placé sous la tutelle du ministère chargé de la Santé. Il a pour mission de surveiller l'état de santé de la population et d'alerter les pouvoirs publics en cas de menace pour la santé publique. La mission de l'InVS se décline dans tous les champs d'action de la santé publique : maladies infectieuses, effets de l'environnement sur la santé, risques d'origine professionnelle, maladies chroniques et traumatismes…

L'InVS mobilise, anime et coordonne un réseau de santé publique qui comprend des professionnels de santé, des instituts de recherche, des établissements de soins publics et privés, des caisses d'assurance maladie, des laboratoires et des associations de malades et d'usagers.

La mission de l'InVS est relayée en région par 16 Cellules interrégionales d'épidémiologie (Cire). Placée sous la responsabilité scientifique de l'InVS et installée au sein des Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (Drass), la Cire représente l'InVS en région notamment dans la réponse aux signaux d'alerte sanitaire. Fin 2005, le dispositif régional compte une centaine de personnes.

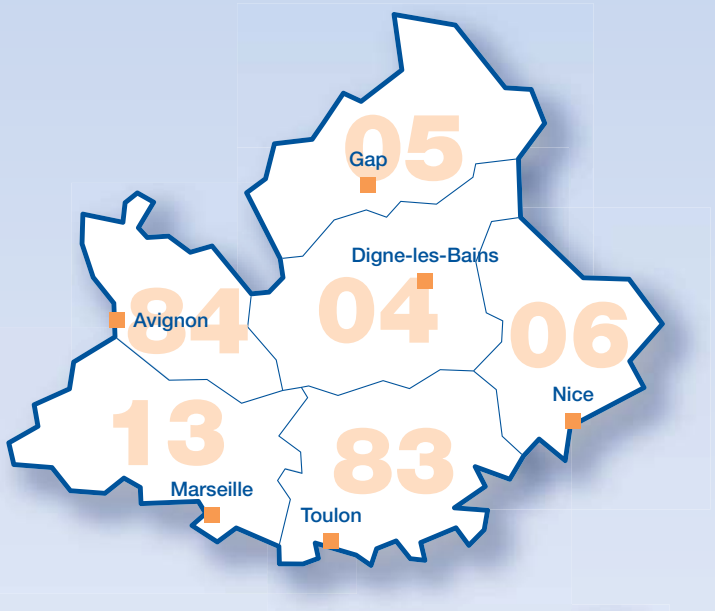

Les missions de la Cire

- **Apporter** sur le terrain une réponse rapide aux signaux d'alerte sanitaire : analyse du signal, investigation, évaluation du risque, alerte, proposition de gestion de l'alerte.

- **Collaborer** étroitement avec les services déconcentrés (Drass, Ddass) du ministère chargé de la Santé et apporter une expertise indépendante tournée vers l'aide à la décision.

- **Recueillir, exploiter, analyser et interpréter** les données de surveillance permettant de détecter et d'évaluer précocement tout événement sanitaire pouvant constituer une menace de santé publique.

- **Coordonner et animer** la veille sanitaire régionale, en particulier dans le cadre du plan régional relatif à l'alerte et à la gestion des situations d'urgence sanitaire (loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique).

- **Mener** des études en appui à des programmes de santé publique menés dans la région.

- **Contribuer** à la formation des professionnels de santé dans les domaines de l'épidémiologie et de l'évaluation des risques.